



NUMERO : 2025-129
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 5 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au maire,

Considérant le projet de célébration du 70^{ème} anniversaire du grand ensemble urbain de Sarcelles et plus particulièrement l'organisation d'un concert sur la place de France les 24 et 25 mai 2025,

Considérant la nécessité de contractualiser avec l'Association Foncière Urbaine du centre commercial des Flanades (A.F.U) pour le prêt de la place de France,

Considérant le contrat de prêt joint en annexe,

Décide :

Article 1 : D'approuver le contrat de prêt de la place de France avec l'association A.F.U, sise 1 place de Navarre 95200 Sarcelles pour l'organisation d'un concert les 24 et 25 mai 2025.

Article 2 : De signer ledit contrat.

Fait à Sarcelles, le 24 juin 2025

Le Maire
Patrick HADDAD

La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil -BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.